

RCS : BELFORT
Code greffe : 9001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BELFORT atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00191
Numéro SIREN : 810 746 099
Nom ou dénomination : 2SPS

Ce dépôt a été enregistré le 09/04/2018 sous le numéro de dépôt 970



①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2017

Désignation de l'entreprise SAS 2SPS

Néant *

Adresse de l'entreprise 16 Rue des Arbues 25600 VIEUX CHARMONT

SIRET

8 1 0 7 4 6 0 9 9 0 0 0 1 1

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12

Durée de l'exercice précédent* 12

Exercice N clos le
30.11.2017

ACTIF

Brut
1

Amortissements-Provisions
2

Net
3

ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	30 000	012	30 000
		Autres*	014		016	
	Immobilisations corporelles*		028	857	030	188
	Immobilisations financières* (1)		040		042	669
	Total I (5)		044	30 857	048	188
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
		Marchandises*	060		062	
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	31 805	070	31 805
		Autres* (3)	072	461	074	461
		Valeurs mobilières de placement	080		082	
		Disponibilités	084	60 961	086	60 961
		Charges constatées d'avance*	092	118	094	118
	Total II		096	93 345	098	93 345
	Total général (I + II)		110	124 202	112	188

PASSIF

Exercice N
NET

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	1 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	100
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	131	
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	76 104
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	77 204
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	Total II	154
	Emprunts et dettes assimilées	156	18 854
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	2 856
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ...)	169	2 889
	Produits constatés d'avance	174	449
	Total III	176	46 810
	Total général (I + II + III)	180	124 014
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	
	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	12 856
	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	857
	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 2SPS

Néant

Exercice N clos le
30.11.2017

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*					210				
	Production vendue	{	biens	{	dont export et livraisons intracommunautaires	{	209		214	
					215					
			services*				217		218	133 822
	Production stockée*		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée*								224	
	Subventions d'exploitation reçues								226	
Autres produits								230	1	
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	133 823		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)							234		
	Variation de stock (marchandises)*							236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*							240		
	Autres charges externes* :		(		dont crédit bail :		)	242	25 434	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(		dont taxe professionnelle CFE et CVAE*	243	156	)	244	322
	Rémunérations du personnel*							250	2 286	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	906	
	Dotations aux amortissements*							254	188	
	Dotations aux provisions							256		
	Autres charges		{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259	{	262	0	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260						
		Total des charges d'exploitation					(II)	264	29 136	

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)	280	Charges financières (V)		270	104 687
Produits exceptionnels (IV)				294	426
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347 dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D) 348			300	
Impôts sur les bénéfices*	(VII)			306	28 157

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)

B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2	312	76 104	314	
---------------------	--	-----	--------	-----	--

Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318	1 038		
	Provisions non déductibles*	322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324	28 296		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999			

Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprise nouvelle (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990	
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	
	Créance due au report en arrière du déficit			346	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655	

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col. 1	352	105 438	354	
Déficit col. 2	356			

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière*			360	
	Déficits antérieurs reportables : *	dont imputés sur le résultat :			
		Bénéfice col. 1	370	105 438	372
		Déficit col. 2			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2SPS

Néant

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	30 000	402		404		406	30 000			
		Autres	410		412		414		416				
		Terrains	420		422		424		426				
		Constructions	430		432		434		436				
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
		Installations générales agencements divers	450		452		454		456				
		Matériel de transport	460		462		464		466				
		Autres immobilisations corporelles	470		472	857	474		476	857			
		Immobilisations financières	480		482		484		486				
		TOTAL	490	30 000	492	857	494		496	30 857			
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506					
	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562	188	564		566	188				
	TOTAL	570		572	188	574		576	188				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5								
	6	7	8	9	10								
Immobilisation	Valeur d'actif *		Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Court terme*	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	⑤	19 %	⑥	15 % ou 16 %	⑦	0 %	⑧		
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)		579			590	583	594	595					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591						
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : SAS 2SPS					Néant *
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
	Provisions pour risques et charges	620	622	624	626
	Sur immobilisations	630	632	634	636
Provisions pour dépréciation	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686
B	MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
	Dotations	Reprises			
Immob. incorporelles	700	705	1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710	715	2		
Constructions	720	725	3		
Inst. techniques mat. et outillage	730	735	4		
Inst. générales agencements amén. div.	740	745	5		
Matériel de transport	750	755	6		
Autres immobilisations corporelles	760	765	7		
TOTAL	770	775	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780		
II DÉFICITS REPORTABLES			III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995
Déficits imputés		983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996
Déficits reportables		984	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA		
Déficits de l'exercice		860	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129
Total des déficits restant à reporter		870	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		800
VI DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives					381
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *					380
N° du centre de gestion agréé					388
Montant de la TVA collectée					374 27 159
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378 2 726
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT



N° 11483 * 18

⑤

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2033-E-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :	SAS 2SPS		Néant ☐
Exercice ouvert le :	01.12.2016	et clos le :	30.11.2017
		Durée en nombre de mois :	1 2
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises		108	
Production vendue - Biens		109	
Production vendue - Services		141	
Production stockée		111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 1		144	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers			
Achats de marchandises (droits de douane compris)		121	
Variation de stocks (marchandises)		122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douanes compris)		123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		150	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.		133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
TOTAL 2		152	
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2		137
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), alors compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE 020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE 022			
Période de référence	024	/	/
Date de cessation	186	/	/
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel * :	376	0	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3. EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT



N° 11622 * 17

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2017

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1) Néant

EXERCICE CLOS LE 30.11.2017

SIREN 8 1 0 7 4 6 0 9 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 2SPS

ADRESSE (voie) 16 Rue des Arbues

CODE POSTAL 25600

VILLE VIEUX CHARMONT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2 NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904
			100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	MR	Nom patronymique	JACAMON	Prénom(s)	MARC
Nom marital		% de détention	60.00	Nb de parts ou actions	60
Naissance : Date	30.01.57	N° Département	70	Commune	VESOUL
Adresse : N°	16	Voie	RUE DES ARBUES	Pays	FR
Code Postal	25600	Commune	VIEUX CHARMONT	Pays	FR
Titre (2)	MR	Nom patronymique	THIEBAUD	Prénom(s)	MICHEL
Nom marital		% de détention	40.00	Nb de parts ou actions	40
Naissance : Date	24.05.46	N° Département	25	Commune	BESANCON
Adresse : N°	8	Voie	RUE DE LA CURTINE	Pays	FR
Code Postal	25260	Commune	MONTENOIS	Pays	FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT



N° 11623 * 17

⑦

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2017



(1)

Néant X *

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

EXERCICE CLOS LE 30.11.2017

SIREN

8 1 0 7 4 6 0 9 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 2SPS

ADRESSE (voie)

16 Rue des Arbues

CODE POSTAL

25600

VILLE

VIEUX CHARMONT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD

2SPS

SAS au capital de 1 000 Euros
Siège social : 16 Rue des Arbues
25600 VIEUX CHARMONT
RCS BELFORT : B 810 746 099

P R O C E S - V E R B A L

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit
Le vingt février, à quinze heures,

Les actionnaires se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle sur la convocation du président.

Une feuille de présence, émargée par chaque membre entrant en séance, a été établie et annexée au présent procès-verbal. Elle permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 100 actions sur les 100 actions composant le capital social.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur JACAMON Marc, Président en exercice.

Le Président constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des actionnaires.

Puis il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Rapport de gestion du Président sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice clos le 30 novembre 2017, ainsi que sur les conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce, intervenues au cours du même exercice ;
- Examen et approbation des comptes annuels ;
- Quitus au président et au directeur général ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des dispositions visées à l'article 223 quater du Code Général des Impôts ;
- Approbation de la rémunération du président et du directeur général ;
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence,
- un exemplaire de la lettre de convocation,
- les rapports du Président,
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'assemblée.

Puis il rappelle que les rapports du Président sur les opérations de l'exercice, les comptes annuels, ainsi que le texte des résolutions proposées, ont été adressés aux actionnaires non-gérants plus de quinze jours avant la date de l'assemblée, l'inventaire ayant été tenu à leur disposition au siège social.

Le Président donne ensuite lecture des rapports du Président.

Cette lecture terminée, il ouvre la discussion.

Après échanges de vues et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice social clos le 30 novembre 2017, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés et donne, au Président, quitus de sa gestion.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice, qui s'élève à 76 104 Euros, de la façon suivante :

- dotation au crédit du compte "report à nouveau"	24 104 Euros
- distribution de dividendes.....	52 000 Euros

Il sera versé un dividende de 520,00 Euros dès ce jour donnant droit à un abattement fiscal de 40 %.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Le Président soumet alors au vote de l'assemblée chacune des conventions visées au rapport spécial du Président, les associés intéressés à chaque convention n'étant pas pris en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

L'assemblée générale constate que chacune des conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce et mentionnée au rapport spécial du Président, a été approuvée dans les conditions prévues par la loi.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, constate qu'aucune dépense dite "somptuaire" n'a fait l'objet d'une réintégration fiscale.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte que le président a perçu une rémunération brute de 2 286 € dans l'exercice et que le directeur général n'est pas rémunéré.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix sept heures trente.

Et de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture.

Le Président,
Marc JACAMON

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jacamon', with a long vertical line extending downwards from the end of the signature.